

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SEANCE DU 30 JUIN 2017</b></p>
---

Tous les membres étaient présents, sauf, absents et excusés : Charcuset Julien, Santina Angélique.

**Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017, ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants, et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 30 juin 2017 pour élire les délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Mise en place du bureau électoral :

- M. Olivier Meugin, Maire, a ouvert la séance.
- Mme Brigitte Maugain a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :  
Mme Maugain Brigitte, M. Chambard Jacques, M. Beltramelli Jérôme et M. Dormoy Anthony.

Mode de scrutin :

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a indiqué que, conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire un délégué et un suppléant.

**Election d'un délégué**

- Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
  - b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) = 9
  - c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = 0
  - d) Nombre de votes blancs = 0
  - e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) = 9
  - f) Majorité absolue = 5

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MEUGIN Olivier	neuf

- Proclamation de l'élection du délégué :

M. MEUGIN Olivier, né le 19/06/1969 à Dole (39), adresse : 2 grande rue à Champdivers, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

#### Election d'un suppléant

- Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :
  - a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 0
  - b) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) = 9
  - c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = 0
  - d) Nombre de votes blancs = 0
  - e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) = 9
  - f) Majorité absolue = 5

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MAUGAIN Brigitte	neuf

- Proclamation de l'élection du délégué :

Mme MAUGAIN Brigitte, née le 16/09/1954 à Dole (39), adresse : 8 rue de l'épi à Champdivers, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire,  
Olivier Meugin.


